

# Festival Tournez Jeunesse !

.....  
Du 11 au 13 octobre 2012

Dossier de présentation



# SOMMAIRE

❶ - Présentation de l'Association Cinémagie (p.3)

❷ - Le projet du Festival Tournez Jeunesse ! (p.4)

❸ - Présentation des partenaires (p.7)

☛ L'Atelier Cinéma Stéphanois

☛ L'A.C.I.J.A.

☛ Le Cinéma municipal de Monistrol-sur-Loire

❹ - Le règlement du Festival (p.9)

❺ - La fiche d'inscription (p.11)

# LE PORTEUR DE PROJET DU FESTIVAL TOURNEZ JEUNESSE !

## L'Association CINEMAGIE :

L'association est composée exclusivement de bénévoles passionnés de Cinéma.

Elle met en place des débats autour de films (accueil de réalisateur, comédiens, chef opérateur, directeur artistique...) ainsi que des soirées à thème autour du cinéma (festival, soirée du monde, carte blanche à...) en partenariat avec le Cinéma Municipal.

Cette association se fixe comme objectifs :

- ☛ de veiller à ce que les attentes des publics en terme de programmation soient satisfaites aussi bien dans le secteur du cinéma grand public que de l'art et essai.
- ☛ de tisser et entretenir des liens de qualités entre les membres des associations et les professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, de l'éducation et de la culture du territoire.
- ☛ de promouvoir l'éducation artistique et la formation au cinéma et à l'audiovisuel.
- ☛ de participer au fonctionnement du cinéma.
- ☛ de participer à toute action visant à promouvoir le cinéma.
- ☛ de contribuer à l'animation culturelle de la ville de Monistrol sur Loire.

L'association Cinémagie conduit également toutes activités connexes à l'objet principal comme des projections plein-air.

De plus, les membres de l'association proposent également mille friandises, ceci permettant de financer certaines animations sans oublier la municipalité qui soutient l'association de façon régulière.

# TOURNEZ JEUNESSE !

## FESTIVAL CINEMATOGRAPHIQUE JEUNES

Deuxième ville du département de la Haute Loire, Monistrol-sur-Loire (9000 habitants environ) a la particularité d'accueillir un nombre d'enfants et de jeunes scolarisés particulièrement important, avec plus de 4000 scolaires répartis sur 8 établissements allant de la maternelle au BTS.

Le 15 juillet 2009, un cinéma a ouvert ses portes sur la commune. Au-delà des projections hebdomadaires, il accueille régulièrement des soirées spécifiques. Dans ce cadre, des projections de courts métrages de jeunes réalisateurs et d'étudiants ont déjà été organisées.

Une envie est née, portée par , l'association Cinémagie , l'atelier Cinéma Stéphanois, l'Association Communautaire d'Information Jeunesse et d'Accueil et l'équipe du Cinéma Municipal, celle de lancer un festival de courts métrages cinématographiques, en direction des jeunes de moins de 25 ans, afin de les inciter à réaliser des courts métrages de manière autonome ou encadrée.

### 1- LES VOLONTES DU PROJET :

#### Un projet formateur

Les jeunes de moins de 25 ans peuvent ainsi apprendre à concevoir et mettre en œuvre un projet artistique, réfléchi et conduit sur plusieurs mois, à trouver des moyens et à chercher des ressources. Ce qui leur permettra d'avancer sur le chemin de **l'apprentissage, de l'autonomie, de l'insertion professionnelle et sociale.**

Cette démarche artistique fait appel à leur **créativité** et leur donne l'opportunité de **s'exprimer** à travers le 7° art.

Les réalisateurs peuvent s'inscrire **individuellement ou en équipe, dans le cadre d'une structure ou librement**, sur leur temps scolaire ou de loisirs.

**La qualité des films** est un critère fondamental du festival.

Pré-sélectionnés dans un premier temps par un jury composé de membres de l'association Cinémagie, de l'Atelier Cinéma Stéphanois et de l'ACIJA sur la base d'une grille d'évaluation.

Les films sélectionnées seront projetés dans une vraie salle de cinéma et seront primés par un jury composé de Cinéphiles et de professionnels de Cinéma.

De cette manière, nous espérons inciter les jeunes à se former et à développer leurs compétences techniques.

Des possibilités d'accompagnement de projet leur seront proposées (consultation de banque de données, prêt de matériel, aide technique, aide à la réalisation et au montage). Une aide à laquelle ils pourront recourir ou non.

Les participants de moins de 25 ans dont le film aura été sélectionné pourront **présenter leur travail devant un public** et le défendre. De même, tous les candidats pourront visionner le travail des autres réalisateurs, les rencontrer et échanger avec eux.

## Un projet de territoire

La mise en place d'un festival cinématographique orienté vers la jeunesse cherche à **mobiliser** l'ensemble des jeunes du territoire national autour d'un **projet commun**.

Pour un département **rural** comme la Haute-Loire, l'enjeu réside aussi dans le fait de développer l'offre culturelle et les possibilités d'expression artistique, plus particulièrement pour la jeunesse, dans des territoires où elles ne sont pas forcément très développées. Monistrol-sur-Loire est déjà repérée comme une ville dont l'offre audiovisuelle et cinématographique est implantée, avec la création d'une section audiovisuelle au collège et au lycée public. Avec la création du Festival Tournez Jeunesse !, les jeunes pourront aller encore plus loin dans l'aventure cinématographique **sur leur territoire**. Ils mettront en valeur le court-métrage sur le département de la Haute Loire qui ne connaît aucune manifestation culturelle de ce type.

## 2- LE FESTIVAL

### Le cahier des charges techniques

Le festival est précis et fait l'objet d'un règlement (document joint au dossier de présentation). Il expose le cadre dans lequel les jeunes seront en compétition.

Il détaille les caractéristiques des films acceptés et les modalités de sélection. Il interpelle les jeunes sur certaines contraintes administratives concernant les droits d'auteur et le droit à l'image afin de les sensibiliser à ces questions.

### Le public concerné

Sont concernés par le festival, les jeunes de moins de 25 ans, scolarisés ou non, répartis en 4 catégories :

- ☛ Scolaires (Primaires - Collèges et Lycées)
- ☛ Ecoles d'art (Beaux Art - ARFIS - FEMIS...)
- ☛ Amateur (Premier film hors cursus scolaire et Sociétés de production)
- ☛ Semi-professionnels (Sociétés de production)

C'est l'âge au moment de l'inscription qui est pris en compte. Pour les réalisations collectives, c'est celui de l'individu le plus âgé de l'équipe qui détermine le classement du groupe.

En fonction de la qualité des films, les organisateurs se réservent le droit de créer une catégorie «hors concours»

Le public potentiel sur la communauté de communes est particulièrement important avec environ 1500 collégiens et 1500 lycéens.

Notre objectif est de mobiliser les jeunes à travers les établissements scolaires mais aussi les structures de loisirs (Centres de loisirs, Clubs Jeunesse, Maisons des Jeunes et de la Culture), les associations, les écoles avec des options audiovisuels, les écoles d'Art.

## Une aide technique

S'ils le souhaitent, les jeunes porteurs de projets de la communauté de communes des Marches du Velay pourront être aidés techniquement, à travers **du prêt de matériel et un accompagnement personnalisé**.

Dans ce but, une **préinscription** sera demandée aux participants (individus ou structures) afin d'identifier quels sont les projets à venir.

Un accompagnement personnalisé peut-être proposé aux structures moyennant un coût d'intervention. Pour cela, les structures devront contacter l'Atelier Cinéma Stéphanois au 04 77 38 98 98

## Le déroulement

Les courts-métrages reçus par l'équipe de Cinémagie ! (date limite fixée au 30 Juin 2012) seront visionnés par le **Comité de présélection**.

Le Comité évaluera les films reçus en fonction de plusieurs critères de qualité technique et esthétique et en sélectionnera un nombre à déterminer pour chaque catégorie.

Le Comité se réserve le droit de modifier le nombre et la nature des catégories de compétition, en fonction du nombre de participants.

Le nom des réalisateurs et les films sélectionnés seront annoncés sur le site internet <http://www.cinemagie.com> en Août 2012.

### **Le festival aura lieu, les 11, 12 et 13 octobre 2012.**

Les projections se dérouleront au cinéma de Monistrol-sur-Loire, dans des conditions professionnelles : une salle de 129 places, avec un écran de 12 m x 6.50 m, un son Dolby stéréo.

Horaires :

Judi 11 Octobre : 18h00 : Lancement du festival et diffusion du film du parrain ou de la marraine du festival.

Vendredi 12 Octobre : 9h - 11h, 14h - 19h

Samedi 13 Octobre : 13h30 - 15h30, 20h - 23h

### **Des tables rondes auront lieu, les 11, 12 et 13 octobre 2012.**

Vendredi 12 Octobre : 11h30 - 12h30 - Thème : **Les métiers du Cinéma - L'enseignement du Cinéma.**

Vendredi 12 Octobre : 16h - 17h : **L'importance du son dans le Cinéma.**

Samedi 13 Octobre : 10h - 12h - Thème : Débat avec le président ou la présidente du Festival

#### **Thème «Mon premier film».**

Samedi 13 Octobre : **Deux ateliers ludiques**

- Post Synchronisation.

- Découverte du film d'animation.

Sous le parrainage d'un réalisateur ou d'une réalisatrice professionnelle, le **jury du Festival** se compose de membres du Comité de présélection, de professionnels du cinéma, d'anciens élèves de section audiovisuelle.

Il décerne 3 prix par catégorie, le coup de coeur de Cinémagie et le prix du jury.

Un diplôme ainsi qu'une coupe seront remis aux premiers lauréats.



## 3 - LES PARTENARIATS

### Les partenaires

**L'Association Atelier Cinéma Stéphanois**, basée à Saint-Etienne. Composée de membres actifs auxquels se sont joints plusieurs professionnels issus du "monde" de la vidéo (Réalisateurs, Chef Opérateurs, Ingénieurs du son, Comédiens...). Elle aidera de jeunes réalisateurs à concrétiser leur projet en mettant à leur disposition un intervenant moyennant un tarif préférentiel. Le matériel apporté dans les structures est mis à disposition gratuitement.

### **L'Association Communautaire d'Information Jeunesse et d'Accueil**

Ces activités principales sont :

Information en direction de la jeunesse, Prévention, Point d'appui à la vie associative, Relais d'information programme européen jeunesse, Point Cyb.

Elle mettra à disposition ses locaux afin de visionner les films sélectionnés ainsi que du matériel vidéo aux jeunes réalisant un projet cinématographique sur la Communauté de Commune.

### **Le Cinéma municipal de Monistrol sur Loire**

Le cinéma de la Capitelle est municipal, géré par une équipe d'employés municipaux, sous la responsabilité d'une directrice, selon la volonté des élus de la commune de Monistrol-sur-Loire.

Le partenariat consiste à

- Un prêt de la salle de Cinéma les 11,12 et 13 octobre
- La mise à disposition des agents pour la projection des films
- La mise à disposition de la salle polyvalente pour le repas des jury et la délibération

### Les collaborations envisagées

**Les Collèges et les Lycées** ainsi que les **structures de loisirs** (Maisons des Jeunes et de la Culture, Centres de Loisirs, CLSH) pourront s'engager dans une réalisation de courts-métrages avec leurs élèves ou leurs adhérents. Les structures de la communauté de communes pourront bénéficier de l'aide technique.

**Le Lycée public Léonard de Vinci** est situé à quelques mètres du cinéma.

Il propose aux élèves de la seconde à la terminale une option cinéma et audiovisuel.

Fruit du travail des enseignants et des élèves, LDV TV est la seule télévision lycéenne française. Elle propose des émissions sur l'actualité locale en hertzien sur le bassin de Monistrol-sur-Loire, en Haute-Loire, dans la région Auvergne et également sur internet. Dans le cadre de ses émissions, les candidats, pourront présenter l'en-cours de leurs réalisations tout au long de l'année. Pendant le temps du Festival, un plateau serait installé au cinéma. Les réalisateurs, les membres du jury et les spectateurs pourront y être reçus.

### **Le Cinéma de Sainte Sigolène «Cin'étoile»**

Celui-ci diffusera les films primés lors du festival, en avant première des films durant une semaine.

### Les aides financières et en nature envisagées

Des demandes de subventions seront adressées à toutes les collectivités territoriales concernées.

la Communauté de communes Les Marches du Velay, le Conseil Général de la Haute-Loire, les Conseils Régionaux d'Auvergne, le CDDP de Haute-Loire et de la Loire.

Des sponsors, partenaires privés et commerçants, seront démarchés pour des apports en nature tels que des produits alimentaires pour la restauration des réalisateurs, des membres du jury et des bénévoles, ou pour les moments de convivialité de fin de projection offerts aux publics, ainsi que pour les prix qui seront remis aux jeunes lauréats.

## 4 - LES MODALITES PRATIQUES

### Le calendrier prévisionnel

L'information sur le projet auprès des médias et des structures de loisirs sera diffusée dès le mois de mars 2012 et relancée régulièrement.

L'appel à candidatures sera lancé auprès de la plateforme d'inscription des courts métrages le **5 mars 2012**.

L'aide technique pourra commencer dès que les structures en feront la demande auprès de l'atelier Cinéma Stéphanois ou de l'ACIJA.

La date limite de l'envoi des films pour les participants est fixée au **samedi 30 Juin 2012**.

La projection des films en compétition aura lieu les **12 et 13 octobre 2012**.

### Le plan de communication

Pour informer les jeunes de la mise en place ce festival de courts-métrages s'adressant au moins de 25 ans, plusieurs moyens de communication seront actionnés.

- ☛ L'inscription du festival sur une plateforme internationale : <http://www.filmfestplatform.com>,
- ☛ **Des flyers** seront imprimés et diffusés dans toutes les structures concernées et dans différents lieux publics sur les départements de la Haute-Loire et de la Loire,
- ☛ **Des affiches** seront posées en complément,
- ☛ **Des annonces presse** seront sollicitées auprès des journaux locaux et de la presse spécialisée,
- ☛ Des annonces seront publiées dans le **journal municipal**,
- ☛ Des annonces pourront être diffusées sur les radios locales plus spécifiquement orientées vers les jeunes : Activ Radio, NRJ, Radio Scoop, FM43, Cosmic FM, Virgin Radio. Des interviews de l'équipe du Festival pourront aussi être enregistrées,
- ☛ **Les télévisions locales** LDV TV et France 3 seront sollicitées,
- ☛ Le **site internet** : <http://www.cinemagie.com>
- ☛ Une information sera envoyée sur les réseaux de chaque structure engagée ainsi que sur les **réseaux** d'éducation populaire et de centres de loisirs.





# FESTIVAL TOURNEZ JEUNESSE ! REGLEMENT

Art.1 : Ce 2ème festival, organisé par l'association Cinémagie, se déroulera les 12 et 13 octobre 2012.

## PEUVENT CONCOURIR/

Art.2 : Le festival est ouvert à tous les courts métrages et non soumis à la sélection du précédent festival.

Art.3 : Tous les films devront avoir été réalisés par des jeunes de moins de 25 ans

Art.4 : La durée des films ne doit pas excéder 13'.

Art.5 : Seront exclus de la sélection du festival les films publicitaires et institutionnels.

Art.6 : Au vu du public auquel le festival se présente, les films comportant des scènes pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes spectateurs, ainsi que les films comportant des scènes à caractère pornographique seront exclus de la sélection du festival.

Art.7 : Il est ouvert à tous les courts métrages produits depuis le 1er janvier 2011 et non soumis à la sélection du précédent festival.

Art.8 : Il appartient, à chaque participant, de se mettre en conformité avec la législation concernant d'éventuels droits à acquitter auprès de la SACEM. Ainsi que les droits à l'image de chaque participant de leur film.

## INSCRIPTION/

Art.9 : Pour les courts métrages, l'inscription au festival se fait uniquement soit en ligne sur la plateforme d'inscription des courts métrages à [www.lecourt.com/films\\_platform](http://www.lecourt.com/films_platform), soit en remplissant la fiche d'inscription sur le site des organisateurs : [www.cinemagie.com](http://www.cinemagie.com).

Art.10 : Toutes les inscriptions devront impérativement être renvoyées avant le 30 juin 2012.

A l'adresse suivante :

**[Association Cinémagie – Chez Loubeau Carine - Gournier le haut - 43120 Monistrol sur Loire.](#)**

Art.11 : Aucun film reçu au delà de la date limite d'inscription ne pourra participer à la sélection du festival.

Art.12 : Le candidat devra fournir à son inscription une copie de son film uniquement au format DVD.

Art.13 : Les frais d'envoi et/ou de port pour l'inscription sont à la charge du candidat.

Art. 14 : Si leur film est sélectionné, les mineurs, les structures scolaires ou de loisirs doivent envoyer les autorisations parentales avec le DVD et la fiche d'inscription.

Art.15 : Pour que l'inscription soit effective, le règlement du festival doit être accepté et la fiche d'inscription signée par le candidat ou son ayant droit. Dans tous les cas, Cinémagie considérera que toutes inscriptions envoyées supposent l'acceptation de ce règlement.

Art.16 : Tout dossier incomplet ne sera pas considéré pour l'inscription.

## SELECTION ET COMPETITION/

Art.16 : Tous les films seront soumis à un jury de présélection qui déterminera la sélection des films en compétition pour le festival.

Art.17 : Le Jury de présélection sera composée de membres de l'association Cinémagie, et de certains membres partenaires.

Art.18 : La liste des courts métrages sélectionnés sera communiquée environ deux a trois semaines avant le festival, sur le site de l'association Cinémagie : <http://www.cinemagie.com>

Art.19 : Les courts métrages de fiction, les films d'animation et les documentaires seront programmés ensemble, au sein d'une même compétition.

Art.20 : La diffusion se fera à partir des copies numériques suivantes : DVD (Vidéo TS-Audio TS)

Art.21 : A l'issue de la présentation des films au festival, des prix seront décernés.  
Les réalisateurs des films primés devront être présents pour recevoir leur prix.

## CONDITION D'ACCUEIL/

Art.22 : Les organisateurs prennent à leur charge l'accueil et la restauration des participants.

Art.23 : Les organisateurs peuvent proposer des hébergements à tarifs préférentiels aux participants.

Art.24 : Les organisateurs se réservent le droit de procéder, ou pas, aux défraiements kilométriques des participants. Dans tout les cas, les participants devront effectuer une demande de remboursement écrite et motivée.

Art.25 : Les participants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur dans la salle de cinéma et plus généralement les réglementations liées aux espaces publics. Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel, ainsi que toutes les personnes présentes sur le festival. Dans le cas contraire le montant du préjudice provoqué sera facturé.

Art.26 : Chaque participant mineur ou groupe de participants mineurs devra être accompagné d'au moins une personne adulte responsable du participant ou du groupe.

## COMMUNICATION/

Art.27 : Les organisateurs s'engagent à faire la publicité nécessaire à la manifestation.

Art.28 : En cas de sélection définitive, le producteur ou le réalisateur s'engage à fournir les documents nécessaires à la promotion du festival. (Photos, articles...)

Art.29 : Les participants cèdent sans contrepartie au festival le droit de reproduction des photographies, des extraits (de moins de 3 minutes) des films sélectionnés, pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur internet.

# FICHE D'INSCRIPTION

## FESTIVAL TOURNEZ JEUNESSE !

Pour valider votre inscription, il faut impérativement veiller à :

- 1 - A prendre connaissance du règlement, des critères de sélection et des dates limites d'inscription de la manifestation,
- 2 - A dater et signer la fiche d'inscription à la fin du document
- 3 - Pour les mineurs, les autorisations parentales vous seront demandés en cas de sélection
- 4 - A la renvoyer par voie postale à la manifestation en respectant les délais d'inscription, accompagnée du support de visionnage demandé du film (DVD) pour sa présélection à l'adresse [Cinémagie - Chez Mlle Loubeau - Gournier le haut - 43120 Monistrol sur Loire - France.](#)

**Nom de la manifestation :** Festival Tournez Jeunesse

Dates de l'édition : 11, 12 et 13 octobre 2012

Date limite d'envoi : 30 juin 2012

Supports de sélection et projections acceptés : DVD

**Titre original du film :**

**Pays de production :**

**N° de visa/ISAN :**

**Genre(s):**

- Fiction
- Animation
- Documentaire/reportage
- Autre

**Date d'achèvement :**

**(ATTENTION seuls les courts métrages produits depuis le 1er janvier 2011 et non soumis à la sélection du précédent festival sont acceptés).**

**Votre film est :**

- un film scolaire (primaire, collège, lycée)
- une première oeuvre
- un film d'école (Arfis, Femis, Gobelins...)
- un film professionnel (société de production)

**Durée du film** (générique compris) :

## **Contacts :**

réalisateur(s)

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone/Fax :

Mobile :

E-mail :

J'autorise la communication des informations ci-dessus dans les supports de communication du festival.

ou

de la structure encadrante

Structure

Nom - Prénom (du responsable) :

Date de naissance des élèves :

Adresse :

Téléphone/Fax :

Mobile :

E-mail :

J'autorise la communication des informations ci-dessus dans les supports de communication du festival.

ou

de la société de production

Société :

Nom - Prénom :

Adresse :

Téléphone/Fax :

Mobile :

E-mail :

J'autorise la communication des informations ci-dessus dans les supports de communication du festival.

**Synopsis (une dizaine de lignes) :**

**Personnes ayant participées au film (nom, prénom) :**

Comédiens :

Technicien image :

Montage :

Musique originale :

Si oui ou en partie, compositeur(s):

Si pas de musique originale, travail de conception sonore ? :

Si oui, concepteur(s) :

Scénario :

Son :

Carrière du film :

Intitulé de la manifestation	Année	Pays	Ville	En compétition	Distinction

J'accepte, en ma qualité d'ayant droit (réalisateur ou producteur ou responsable de structure), atteste avoir pris connaissance du règlement du Festival Tournez jeunesse (Monistrol sur Loire) et en accepter toutes les conditions.

J'accepte que mon film soit projeté sans contrepartie financière par l'équipe du Festival dans le cadre de la compétition et en dehors pour des besoins de promotion et de communication.

Si mon film est sélectionné par le Comité de Présélection, je m'engage à être présent ou être représenté le soir de sa projection en public.

Date :

Signature :

Renvoyer à l'adresse indiquée au départ cette fiche signée accompagnée du support de visionnage de votre film pour sa présélection